



## PROCÈS-VERBAL

### COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

---

Réunion du : 9 FEVRIER 2022  
à : 10H00

---

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

---

Présents : Mrs. BAYARRI Jean-Claude, BESNIER Gaëtan, GILLET Gérard,  
VERIN Pierre

---

Excusé : BROCHARD Philippe

---

### RÉSERVE

**DU 6 FEVRIER 2022**  
**DEPARTEMENTAL 4 POULE B**  
**FC BEAUVOIR-LUTZ (2) / THIRON-GARDAIS (2)**

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par le capitaine de THIRON-GARDAIS sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de BEAUVOIR-LUTZ.

Réserve non confirmée et donc non recevable en la forme

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par le capitaine de BEAUVOIR-LUTZ sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de THIRON-GARDAIS.

Motif : des joueurs de Thiron-Gardais sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve confirmée (par mail du 7 Février 2022) et donc recevable en la forme

Après vérification, il s'avère que le 30 janvier 2022, l'équipe de D2 de THIRON-GARDAIS a joué un match contre l'équipe de Mainvilliers (2).

Que le 6 Février 2022, l'équipe 2 de THIRON-GARDAIS a joué un match de D4 contre l'équipe de BEAUVOIR-LUTZ.

Considérant que dans l'équipe de THIRON-GARDAIS (2) le 6 Février 2022, des joueurs de l'équipe 1 de THIRON-GARDAIS ont participé alors que leur équipe ne jouait pas

Dans ces circonstances, la commission :  
Donne match perdu par pénalité à THRON-GARDAIS  
FC BEAUVOIR-LUTZ (2) : 3 Buts et 3 Points  
THIRON-GARDAIS (2) : 0 But et -1 Point

## FORFAITS

**DU 6 FEVRIER 2022**  
**VETERANS 1<sup>ère</sup> DIVISION**  
**VET. STE-GEMME-MARSAUCEUX (1) / CHARTRES MSD (1)**

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match indiquant : « *Absence de l'équipe visiteuse* »

Considérant le mail de CHARTRES MSD confirmant le forfait de cette dernière équipe,

Enregistre le forfait de CHARTRES MSD

Donne match perdu par forfait à CHARTRES MSD (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe des VET. STE-GEMME-MARSAUCEUX (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 154€ à CHARTRES MSD (1<sup>er</sup> forfait)

**DU 6 FEVRIER 2022**  
**VETERANS 2<sup>ème</sup> DIVISION**  
**COURVILLE (1) / TREMBLAY-VILLEMEUX (1)**

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match indiquant : « *Absence de l'équipe visiteuse* »

Enregistre le forfait de TREMBLAY-VILLEMEUX

Donne match perdu par forfait à TREMBLAY-VILLEMEUX (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à COURVILLE (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 154€ à TREMBLAY-VILLEMEUX (1<sup>er</sup> forfait)

## **TRANSMISSION DE FMI EN RETARD**

**DU 5 FEVRIER 2022**

**U18 D1**

**FC DROUAIS (1) / ENT. CHAMPHOL-JOUY (1)**

La Commission,

Constatant que la FMI de ce match joué le samedi 05/02 a été transmise le 07/02/2022 à 14h04

Inflige l'amende réglementaire de 20€ au FC Drouais

## **REPORTS DE MATCHS en raison des Finales Départementales de Coupe Futsal**

Seniors F à 8 :

FC Rémois (1) / Lucé Ouest (1)

→ Reporté au Samedi 19 Mars

## **REPORTS DES MATCHS NON JOUÉS du 5 et 6 Février**

Départemental 1 :

Courville (1) / La Ferté Vidame (1)

→ Reporté au Samedi 16 Avril

Départemental 2 Poule B :

Ymonville (2) / Marboué (1)

Berchères les Pierres (1) / FC Beauvoir (1)

→ Reporté au Dimanche 20 Mars

→ Reporté en semaine

Départemental 3 Poule C :

Marboué (2) / A.S. Toury-Janville (2)

→ Reporté au Dimanche 20 Mars

Départemental 4 Poule B :

Logron (1) / Le Gault St-Denis (2)

→ Reporté au Dimanche 17 Avril

U18 D1 :

Lucé Ouest (1) / C'Chartres (2)

→ Reporté au Samedi 9 Avril

Critérium U13 D2 Poule B :

St-Symphorien (1) / Marboué-Logron-Arrou (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

## MATCHS A REPLACER DANS LE CALENDRIER

Départemental 2 Poule A :

Nogent le Phaye (1) / Nogent le Rotrou (1)

→ Reporté au Dimanche 20 Mars

Départemental 2 Poule B :

Thiron-Gardais (1) / FC Beauvoir (1)

→ Reporté au Dimanche 1<sup>er</sup> Mai

Départemental 4 Poule C :

Mainvilliers (3) / Berchères les Pierres (2)

→ Reporté au Dimanche 20 Février

**A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club**

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Gaëtan BESNIER  
Le Président de séance

Jean-Claude BAYARRI  
Le secrétaire de séance